



## Le parcours de soins



Le concept de parcours de soins coordonné a été mis en œuvre par la convention 2005 et signait alors la fin de celui du médecin référent prôné par certaines organisations. Le dispositif associe un médecin traitant (habituellement un généraliste, mais ce peut être un spécialiste), et un médecin correspondant (le plus souvent un spécialiste). Il comprend deux volets, celui patient et celui médecin.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)